



## remariage avec contrat et prestation compensatoire

Par **bernardetmarie12**, le **22/11/2008** à **12:12**

Je vais me marier avec un monsieur qui va devoir payer une pension compensatoire de 300 euros à vie.

Mariage sera fait avec contrat notaire séparation de biens.

Mon futur mari n'a qu'un compte bancaire où sont débitées les sommes dues pour surendettement banque de France et somme pour la communauté.

Les autres comptes sont à mon nom.

En cas de décès de mon futur époux, est-ce que son héritage sera son seul compte courant ou il y aura peu d'argent (il n'a aucun autre bien propre).

La pension compensatoire sera-t-elle prélevée sur ce compte.

qui devra faire les démarches :

- dette de surendettement éteinte ?
  - déclaration que l'ex épouse (30 ans de vie commune) perçoit une pension de reversion supérieure à la pension compensatoire d'où l'annulation du versement par moi-même et le fils unique de celui-ci
- de cette pension compensatoire ,

Où est-ce à l'ex épouse de faire les démarches ?

merci et salutations